



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 830/2015

Code commercial: 00551SM-r4

Révision nr. 05 de 16/12/15

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom: **LESSIVE LIQUIDE FLEURS TOPTIL**
Code commercial: 00551SM-r4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Utilisations:

Lessive liquide pour lavage en machine à usage domestique ou industriel.

Utilisations déconseillées:

Tous les usages non spécifiquement mentionnés sur l'étiquette sur l'emballage du produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

UT Europe Srl.–Via Scarsellini 119 –16149 Genova (GE) Italy Tel+39 010 6467352

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

info@uteurope.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence.

Centre Anti-Poisons Hôpital Niguarda Milano +39 02 66101029

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP):

 **Danger, Eye Dam. 1, Provoque des lésions oculaires graves.**

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement: Aucun autre danger

EUH208 : **Contient Benzisothiazolinone. Peut produire une réaction allergique.**

2.2. Éléments d'étiquetage.

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP):

SYMBOLES



Danger

Mentions de danger:

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

EUH208 : Contient Benzisothiazolinone. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.





FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 830/2015

Code commercial: 00551SM-r4

Révision nr. 05 de 16/12/15

P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P280 Porter un équipement de protection des yeux.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle en conformité avec les règlements.

Qualité spéciale:
Aucune

Contient:
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts
Alcohols, C12-13-branched and linear, ethoxylated

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des préparations, et classification relative:

7% - 10% **Alcohols, C12-13-branched and linear, ethoxylated**

CAS: 160901-19-9 EC: 931-954-4 N. REACH non pertinente – polimero

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

5% - 7% **Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts**

CAS: 68411-30-3 EC: 270-115-0 Reach n. 01-2119489428-22

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.





FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 830/2015

Code commercial: 00551SM-r4

Révision nr. 05 de 16/12/15

Voies d'exposition.

En cas de contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit toxique, même en cas de doute.

En cas de contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion:

Ne faire vomir en aucun cas. Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation:

Ventiler la zone. Retirer le patient du lieux contaminés pour se reposer dans un endroit bien ventilé. Si vous vous sentez mal, demander des conseils médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Ingestion: Nausées, vomissements, diarrhée (avec d'éventuels déséquilibres hydroélectrique pour ingestion de grandes quantités); sensation de douleur contre le pharynx, l'estomac et l'abdomen. Possible une insuffisance respiratoire pour l'aspiration de la mousse de savon à partir des voies respiratoires (en particulier à la suite d'épisodes de vomissements et de l'ingestion de quantités importantes).

Contact avec les yeux: conjonctivite.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Voir la section 4.1.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone, mousse d'alcool ou de polymère, poudre chimique inerte, vaporisation à l'eau.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité:

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers.

Informations générales.

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Utiliser un équipement de protection: lunettes, des gants de protection, des vêtements de protection et prêter attention à la glissance des zones contaminées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.





FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 830/2015

Code commercial: 00551SM-r4

Révision nr. 05 de 16/12/15

Éviter que le produit pénètre dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines. Conserver et éliminer l'eau de lavage contaminée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Absorption par de la terre sèche ou du sable. Retirez la plupart du matériel et laver le site de déversement à grande eau. L'élimination des matériaux contaminés doivent être faites en conformité avec les dispositions de l'article 13.

6.4. Référence à d'autres sections.

Voir également les paragraphes 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités.

Conditions normales de stockage sans incompatibilité particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun.





FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 830/2015

Code commercial: 00551SM-r4

Révision nr. 05 de 16/12/15

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts

DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)

Utilisation finale	Voies d'exposition	Valeur	Note
Travailleurs	Exposition cutanée, exposition aiguë/de courte durée - effets systémiques	--	Pas pertinent / pas applicable
Travailleurs	Inhalation, exposition aiguë/de courte durée - effets systémiques	--	Pas pertinent / pas applicable
Travailleurs	Exposition cutanée, exposition aiguë/de courte durée - effets locaux	--	Pas pertinent / pas applicable
Travailleurs	Inhalation, exposition aiguë/de courte durée - effets locaux	--	Pas pertinent / pas applicable
Travailleurs	Exposition cutanée, exposition de longue durée - effets systémiques	170 mg/kg	Par poids et jour
Travailleurs	Inhalation, exposition de longue durée - effets systémiques	12 mg/m ³	
Travailleurs	Exposition cutanée, exposition de longue durée - effets locaux	--	Pas pertinent / pas applicable
Travailleurs	Inhalation, exposition de longue durée - effets locaux	12 mg/m ³	
Consommateurs	Exposition cutanée, exposition aiguë/de courte durée - effets systémiques	--	Pas pertinent / pas applicable
Consommateurs	Inhalation, exposition aiguë/de courte durée - effets systémiques	--	Pas pertinent / pas applicable
Consommateurs	Exposition orale, exposition aiguë/de courte durée - effets systémiques	--	Pas pertinent / pas applicable
Consommateurs	Exposition cutanée, exposition aiguë/de courte durée - effets locaux	--	Pas pertinent / pas applicable
Consommateurs	Inhalation, exposition aiguë/de courte durée - effets locaux	--	Pas pertinent / pas applicable
Consommateurs	Exposition cutanée, exposition de longue durée - effets systémiques	85 mg/kg	Par poids et jour
Consommateurs	Inhalation, exposition de longue durée - effets systémiques	3 mg/m ³	
Consommateurs	Exposition orale, exposition de longue durée - effets systémiques	0,85 mg/kg	Par poids et jour
Consommateurs	Exposition cutanée, exposition de longue durée - effets locaux	--	Pas pertinent / pas applicable
Consommateurs	Inhalation, exposition de longue durée - effets locaux	3 mg/m ³	

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts

Concentration predite sans effet (PNEC)

Scompartimento ambientale	Valeur	Note
Eau Douce	0,268 mg/l	
Eau de mer	0,0268 mg/l	
Libération temporaire	0,0167 mg/l	





FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 830/2015

Code commercial: 00551SM-r4

Révision nr. 05 de 16/12/15

Station d'épuration	3,43 mg/l	
Sédiment d'eau douce	8,1 mg/kg	Sur la base de la matière sèche
Sédiment marin	8,1 mg/kg	Sur la base de la matière sèche
Sol	35 mg/kg	Sur la base de la matière sèche
Aliment		Pas pertinent / pas applicable

8.2. Contrôles de l'exposition.

Information pour un usage domestique:

Le produit n'est pas dangereux pour une utilisation normale. Les informations suivantes dans cette section se réfèrent à la manipulation de grandes quantités de matières en vrac.

8.2.1. Contrôles techniques:

Aucun contrôle spécifique exigée.

8.2.2. Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux et du visage: lunettes de sécurité avec protections latérales conforme aux normes EN 166: 2001, EN172:1994 et EN ISO 4007:2012.

b) Protection de la peau:

i) Protection des mains lors de la manipulation du produit en utilisant des gants de protection résistant aux produits chimiques conformes aux normes (EN 420: 2003 + A1: 2009).

ii) Autres: Aucune protection spéciale devrait être adoptée pour une utilisation normale.

c) Protection respiratoire:

Pas nécessaire pour une utilisation normale

d) Risques thermiques:

Aucun.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Utiliser un récipient approprié. Tenir loin des égouts, des eaux de surface et les eaux souterraines.

Voir également la SECTION 7 concernant la manipulation et le stockage, ainsi que la SECTION 13 relatif à l'élimination adéquate des déchets résultant du produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Etat physique	Liquide opaque
Odeur	Fragrance fraîcheur florale
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Non applicable
Couleur	Bleu-vert
Valeur du pH	8,7 ± 1,0 (20°C, sol. 1%)
Point de fusion/ point de congélation	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	> 40°C
Densité relative	1020 ± 20 g/l
Viscosité	250 cPs (100-500)
Solubilité	Eau
Propriétés explosives	Non explosif





FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 830/2015

Code commercial: 00551SM-r4

Révision nr. 05 de 16/12/15

Propriétés oxydantes

Aucune propriété oxydante

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité.

Il n'y a pas de risque particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique.

Le produit est stable dans des conditions d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage de réactions dangereuses ne sont pas prévisibles.

10.4 Conditions à éviter.

Aucune en particulier. Suivez les précautions d'usage pour les produits chimiques.

10.5 Matières incompatibles

Information non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Peuvent être libérés cas d'incendie des gaz et des vapeurs qui sont dangereux pour la santé.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

a) Toxicité aiguë

Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

b) Corrosion/irritation cutanée

Sur la base des données disponibles, le produit n'est pas corrosif ou irritant pour la peau.

c) Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

e) Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérigène ni toxique pour la reproduction

f) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

g) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

h) Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange:

Alcohols, C12-13-branched and linear, ethoxylated CAS: 160901-19-9

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); DL₅₀ rat: > 300-2000 mg/kg - profil de groupe Risultats d'essais internes/ valeur de la littérature - Nocif en cas d'ingestion

Toxicité aiguë par inhalation

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Donnée non disponible





FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 830/2015

Code commercial: 00551SM-r4

Révision nr. 05 de 16/12/15

Toxicité aiguë par voie cutanée	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); DL ₅₀ lapin: > 2000 mg/kg; profil de groupe (valeur de la littérature) - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	
Irritation de la peau	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); lapin: non irritant profil de groupe; Resultats d'essais internes/ valeur de la littérature Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne son pas remplis.
Lésions oculaires graves/Irritation oculaire	
Irritation des yeux	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); lapin: effets irréversibles sur les yeux; Resultats d'essais internes/ valeur de la literature; profil de groupe - Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Essai de maximalisation cochon d'Inde: non sensibilisant; profil de groupe (valeur de la littérature) Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne son pas remplis.
Mutagenicité sur les cellules germinales	
Génotoxicité in vitro	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes; profil de groupe; Resultats d'essais internes/ valeur de la littérature
Génotoxicité in vivo	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Les tests in vivo n'ont pas montré des effets mutagènes; profil de groupe (valeur de la littérature)
Remarques	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne son pas remplis.
Cancérogénicité	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); La substance s'est révélée ne pas être génotoxique – pour cette raison, un potentiel cancérigène n'est pas très probable. Profil de groupe (valeur de la littérature)
Remarques	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne son pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations: rat NOAEL ((pais)): > 250 mg/kg (par poids et jour) NOAEL (F1): > 250 mg/kg (par poids et jour) NOAEL (F2): > 250 mg/kg (par poids et jour) profil de groupe (valeur de la littérature)
Remarques	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne son pas remplis.
Tératogénicité	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Rat; Oral(e) NOAEL: > 50 mg/kg (par poids et jour) NOAEL (mère): > 50 mg/kg (par poids et jour); Étude de toxicité pour la reproduction sur deux generations profil de groupe (valeur de la littérature) Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Rat; Dermale NOAEL: > 250 mg/kg (par poids et jour) NOAEL (mère): > 250 mg/kg (par poids et jour); Étude de toxicité pour la reproduction sur deux generations profil de groupe (valeur de la littérature)
Remarques	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne son pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	
Remarques	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	
Remarques	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO);





FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 830/2015

Code commercial: 00551SM-r4

Révision nr. 05 de 16/12/15

Toxicité à dose répétée	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée. Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); rat; Oral(e); 2 années NOAEL: > 50 mg/kg (par poids et jour) Organes cibles: Coeur, foie, reins Symptômes: augmentation réduite du poids, augmentation du poids relative des organes - profil de groupe (valeur de la littérature)
Danger par aspiration	
Toxicité par aspiration	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Non applicable
Informations toxicologiques	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Toxicocinétiques profil de groupe On part du principe que la substance est absorbée et éliminée rapidement. (valeur de la littérature)
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts CAS: 68411-30-3	
Toxicité aiguë	DL ₅₀ oral rat: > 2000 mg/kg; OCDE ligne directrice 401
Toxicité aiguë par voie orale	acide benzenesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. DL ₅₀ rat: > 300-2000 mg/kg; OCDE ligne directrice 401 Organes cibles: Appareil gastro-intestinale Symptômes: Somnolence, Diarrhée, Difficultés respiratoires Substance d'essai: acide benzenesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium ≥ 65% Nocif en cas d'ingestion. acide benzenesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. DL ₅₀ rat: > 2000 mg/kg; OCDE ligne directrice 401 Organes cibles: Appareil gastro-intestinale Symptômes: Somnolence, Diarrhée, Difficultés respiratoires Substance d'essai: acide benzenesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium < 65%
Toxicité aiguë par inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. acide benzenesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. L'examen n'est pas utile. Justification: Voies d'exposition négligeables ou improbables
Toxicité aiguë par voie cutanée	acide benzenesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. DL ₅₀ rat: > 2000 mg/kg; OCDE ligne directrice 401 Symptômes: Effets locaux, formation de croûtes - valeur de la littérature Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/Irritation cutanée	
Irritation de la peau	acide benzenesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. Lapin: irritant; OCDE Ligne directrice 404 - valeur de la littérature Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
Irritation des yeux	acide benzenesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: lapin: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.; OCDE Ligne directrice 405 - (valeur de la littérature) Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation	acide benzenesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: Essai de Maximalisation cochon d'Inde: non sensibilisant; OCDE Ligne directrice 406 Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Génotoxicité in vitro	acide benzenesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes (valeur de la littérature)
Génotoxicité in vivo	acide benzenesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: Les tests in vivo n'ont pas montré des effets mutagènes (valeur de la littérature)





FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 830/2015

Code commercial: 00551SM-r4

Révision nr. 05 de 16/12/15

Remarques	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: La substance s'est révélée ne pas être génotoxique - pour cette raison, un potentiel cancérigène n'est pas très probable.
Toxicité pour la reproduction	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: rat; Oral(e); 2 années NOAEL ((pais)): 350 mg/kg (par poids et jour) NOAEL (F1): 350 mg/kg (par poids et jour) NOAEL (F2): 350 mg/kg (par poids et jour) (valeur de la littérature) - profil de groupe
Remarques	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénicité	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: rat; Oral(e); 20 jours NOAEL: 300 mg/kg (par poids et jour) NOAEL (mère): 300 mg/kg (par poids et jour) (valeur de la littérature) acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: souris; Oral(e); 20 jours NOAEL: 300 mg/kg (par poids et jour) NOAEL (mère): 2 mg/kg (par poids et jour) (valeur de la littérature)
Remarques	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	
Remarques	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	
Remarques	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Toxicité à dose répétée	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: rat; Oral(e); 28 jours NOAEL: 125 mg/kg (par poids et jour) LOAEL: 250 mg/kg (par poids et jour) Organes cibles: Sang, Foie, Coeur, thymus Symptômes: augmentation réduite du poids, Diarrhée (valeur de la littérature) acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: rat; Étude alimentaire; 6 mois NOAEL: 40 mg/kg (par poids et jour) LOAEL: 115 mg/kg (par poids et jour) Organes cibles: Sang, Reins, cæcum Symptômes: augmentation réduite du poids, Diarrhée (valeur de la littérature) acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: rat; eau de boisson; 9 mois NOAEL: 85 mg/kg (par poids et jour) LOAEL: 145 mg/kg (par poids et jour) Organes cibles: Sang Symptômes: augmentation réduite du poids
Danger par aspiration	
Toxicité par aspiration	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: non applicable
Informations toxicologiques	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: toxicocinétiques Il est considéré que la substance est biodisponible par la voie d'absorption orale. La substance est métabolisée et éliminée. La substance est difficilement absorbée par la peau.





FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 830/2015

Code commercial: 00551SM-r4

Révision nr. 05 de 16/12/15

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail, en évitant de jeter des ordures (voir aussi les articles 6, 7, 13, 14 et 15).

Informez les autorités compétentes si le produit atteint les égouts ou les voies navigables ou contaminer le sol ou la végétation.

12.1. Toxicité.

Alcohols, C12-13-branched and linear, ethoxylated CAS: 160901-19-9

Toxicité pour les poissons: CL₅₀ (96 h) Cyprinus carpio: > 1 – 10 mg/l; Essai dynamique; OECD TG 203; Valeurs d'essai/valeurs bibliographiques propres.

Toxicité pour les poissons - toxicité chronique: pas de données disponibles.

Toxicité pour les daphnies: CE₅₀ (48 h) Daphnia magna: > 1 – 10 mg/l; essai statique; OECD TG 202; Valeurs d'essai/valeurs bibliographiques propres.

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques - toxicité chronique: pas de données disponibles.

Toxicité pour les algues: CE₅₀ (72 h) Desmodesmus subspicatus (alga verte): > 1-10 mg/l; essai statique; OECD TG 201; Valeurs d'essai/valeurs bibliographiques propres.

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts CAS: 68411-30-3

Toxicité pour les poissons: CL₅₀ (96 h) Cyprinus carpio: > 1 – 10 mg/l; semi-statique essai; OECD TG 203.

CL₅₀ (96 h) Lepomis macrochirus: > 1 – 10 mg/l; essai statique; US EPA 1975; valeurs de la littérature.

Toxicité pour les poissons: – toxicité chronique: NOEC (196 d) Pimephales promelas: > 0,1 – 1 mg/l; mortalité; essai dynamique (valeur de la littérature). Les données sont tirées des évaluations ou les résultats des tests obtenus avec des produits similaires (conclusion par analogie).

Toxicité pour les daphnies: CE₅₀ (48 h) Daphnia magna: > 1 – 10 mg/l; essai statique; OECD TG 202 (valeur de la littérature).

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques - Toxicité chronique: NOEC (21 d): > 1-10 mg/l; taux de reproduction. Essayez taux constant.

Toxicité pour les algues: CE₅₀ (72 h) Desmodesmus subspicatus (alga verte): > 10-100 mg/l; semi-statique essai; OECD TG 201; Valeurs d'essai/valeurs bibliographiques propres.

Toxicité pour les bactéries: EC₁₀ (16 h) Pseudomonas putida: 51 mg/l; Essai d'inhibition de la multiplication des chromosomes; Bringmann & Kühn.

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol: CL₅₀ (14 d) Eisenia fetida: > 1000 mg/kg; OECD TG 207.

Toxicité pour les plantes terrestres: l'émergence, la croissance; CE₅₀ (21 d): 167 mg/kg; Sorghum bicolor; OECD TG 208 (valeurs de la littérature).

Alcohols C12-13-branched and linear, ethoxylated, sulfated, sodium salt

Toxicité pour les poissons: CL₅₀ (96 h): > 1 mg/l (valeur de la littérature).

Toxicité pour les daphnies: CE₅₀ (48 h) Daphnia magna: > 1 mg/l (valeur de la littérature).

Toxicité pour les algues: CE₅₀ (72 h): > 1 mg/l (valeur de la littérature).

12.2. Persistance et dégradabilité.

Les agents de surface contenus dans ce produit sont biodégradables en conformité avec les annexes non. II et III du règlement CE 648/2004 pour les détergents.

12.3. Potentiel de bio-accumulation.

Information non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol.

Information non disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

Les composants du mélange, sur la base des informations disponibles, ne répondent pas aux critères vPvB et PBT.

12.6. Autres effets néfastes.

Aucun.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

00551SM-r4

Page n. 11 de 13



UT Europe S.r.l.
Via Scarsellini, 119 - 10° piano
16149 Genova Italy www.uteurope.it
P. IVA 01810400992



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 830/2015

Code commercial: 00551SM-r4

Révision nr. 05 de 16/12/15

Élimination du produit:

L'élimination du produit doit se faire conformément aux réglementations locales et nationales.

Élimination des emballages non nettoyés:

Les emballages contaminés doivent être valorisés ou éliminés conformément à la gestion nationale des déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU:

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies:

N.A.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

N.A.

14.4 Groupe d'emballage:

N.A.

14.5 Dangers pour l'environnement:

N.A.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

N.A.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Polluant environnemental:

Non

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Catégorie Seveso: aucun.

Restrictions concernant le produit ou à des substances conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006: aucun.

Liste des substances candidates (article 59 du règlement REACH): aucun

Substances soumises à autorisation (Annexe XIV du règlement REACH): aucun

LÉGISLATION ET BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Règlement (UE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH) avec sa modification Règlement UE 2015/830.

Règlement (UE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)

The Merck Index Ed. 10

Handling Chemical Safety

Niosh – Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

INRS – Fiche Toxicologique

Patty – Industrial Hygiene and Toxicology

N.I. Sax – Dangerous properties of Industrial Materials

Ingrédients selon le Règlement CE n °. 648/2004:

Entre 5 et 15%: agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques

Moins de 5%: savon, azurants optiques, phosphonates, conservateurs (Benzoisothiazolinone, Méthylisothiazolinone), enzyme parfum (Limonene)

15.2 Évaluation de la sécurité chimiques

Le fournisseur il n'a pas effectué l'évaluation de la sécurité chimique.

00551SM-r4

Page n. 12 de 13



UT Europe S.r.l.
Via Scarsellini, 119 - 10° piano
16149 Genova Italy www.uteurope.it
P. IVA 01810400992



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 830/2015

Code commercial: 00551SM-r4

Révision nr. 05 de 16/12/15

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de chargement:

Révision Nr. 05 de 16/12/2015

Cette fiche a été actualisé au Règlement (UE) 2015/830

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

